

Motion

Mais dites-nous, où vont nos impôts ?

Le budget 2025 prévoit une augmentation de la quotité d'impôt communal de 0,1 point. Que cette mesure soit effective ou non lors du traitement de cette motion, les contribuables doivent savoir comment leurs tributs sont utilisés. Hors, à ce jour, il est très difficile de trouver une clé de répartition de ce revenu communal.

Pourtant, dans un souci de transparence et puisque nos concitoyennes et concitoyens participent très concrètement aux finances communales, il est nécessaire de rendre ces données disponibles. C'est une question de confiance.

Aussi étrange que cela puisse paraître, la seule estimation qu'on puisse trouver en ligne est l'œuvre de la RTS datant de 2019. Ce qui montre bien que c'est possible. D'ailleurs, cette information existait au niveau cantonal, dans le guide des impôts JuraTax (au moins jusqu'en 2010). Elle présentait une répartition exhaustive de l'utilisation de ces de(r)niers. On y trouvait un graphique montrant comment un billet de CHF1000.- est dépensé. Mais le document n'est visiblement plus mis à jour, ni rendu public. Il était pourtant très instructif.

Qu'en est-il de l'impôt communal ? Quelle proportion est dépensée dans la formation, la sécurité, la mobilité, l'environnement, l'administration, les subventions, le partage intercommunal... ?

Le détail de l'utilisation de l'impôt communal, bien que cette motion arrive tardivement, permettra à chacune et chacun de se rendre compte de sa participation concrète à la vie publique de la ville. Cela aura aussi le mérite de montrer par l'absence, ce qui n'est pas financé par les impôts. A long terme, cette transparence ne peut être que bénéfique et pourrait même être le début de réflexions citoyennes utiles.

Nous demandons au Conseil Communal d'informer de manière exhaustive les contribuables sur l'utilisation des impôts communaux. Il communiquera annuellement les dépenses réalisées et budgétisées avec le revenu des impôts communaux.

Parti Chrétien Social Indépendant
Ignace Berret

Delémont, le 27 janvier 2025